Offre de fourniture d'électricité **PlenifixPro 2 ans Electricité** - Offre à prix fixe tout compris HT pour les petits professionnels[1]

Grille tarifaire de référence pour toute souscription du 03/11/2026 au 01/12/2026 non inclus

Offre verte d'électricité certifiée à 100 % par des garanties d'origine renouvelables française[2].
Durée : 24 mois.

Puissance souscrite	Option tarifaire Base				Option tarifaire Heures Pleines (HP) / Heures Creuses (HC) [3]					
	Abonnement €/an		Consommation €/kWh		Abonnement €/an		Consommation HP €/kWh		Consommation HC €/kWh	
	HT	TTC[4]	HT	TTC[4]	HT	TTC[4]	HT	TTC[4]	HT	TTC[4]
3 kVA	158,76	203,30	0,12521	0,187	193,08	244,48	0,13367	0,19715	0,09491	0,15064
6 kVA	192,60	249,54	0,12521	0,187	193,08	250,11	0,13367	0,19715	0,09491	0,15064
9 kVA	225,24	294,33	0,12521	0,187	226,92	296,35	0,13367	0,19715	0,09491	0,15064
12 kVA	258,00	339,27	0,12521	0,187	261,48	343,45	0,13367	0,19715	0,09491	0,15064
15 kVA	290,04	383,34	0,12521	0,187	294,48	388,67	0,13367	0,19715	0,09491	0,15064
18 kVA	321,12	426,27	0,12521	0,187	328,80	435,48	0,13367	0,19715	0,09491	0,15064
24 kVA	388,92	518,88	0,12521	0,187	403,32	536,16	0,13367	0,19715	0,09491	0,15064
30 kVA	456,00	610,63	0,12521	0,187	470,16	627,62	0,13367	0,19715	0,09491	0,15064
36 kVA	522,60	708,22	0,12521	0,187	537,72	726,36	0,13367	0,19715	0,09491	0,15064

Précisions sur votre offre :

Votre offre est une offre à prix fixe tout compris[1]. Le prix de l'abonnement HT est fixe pendant toute la durée de l'offre.Le prix du kWh HT est fixe pendant toute la durée de l'offre. Les prix indiqués ci-dessus sont les prix de référence à la date de votre souscription. Ils restent fixes, pendant la durée de votre offre. Les tarifs TTC sont susceptibles de modification en cas d'évolution de la fiscalité applicable, indépendante de Plenitude.

Quelques éléments pour mieux comprendre votre grille tarifaire de référence :

- Puissance souscrite (kVA) : il s'agit de la puissance maximale d'électricité utilisable simultanément dans votre établissement (ex : 6 kVA = 6 000 W maximum) ;
- Abonnement par an en euros payable chaque mois : son montant varie en fonction de votre puissance souscrite ;
- Prix par kilowattheure en euros (kWh) : c'est le prix unitaire de l'énergie que vous consommez et utilisé pour calculer votre consommation pour la fourniture d'électricité ;

Plenitude est une marque enregistrée au nom de Eni Plenitude SpA Società Benefit, qui en concède la licence d'exploitation à Eni Plenitude France.
Siège social : 30-32 rue Victor Hugo - CS 10232 - 92532 Levallois-Perret Cedex – SAS au capital de 51 393 573 euros – R.C.S. NANTERRE 451 225 692 – N° TVA : FR87451225692 – N° Orias : 10053697 – eniplenitude.fr.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Offre de fourniture d'électricité **PlenifixPro 2 ans Electricité** - Offre à prix fixe tout compris HT pour les petits professionnels[1]

La présente fiche standardisée énonce les principaux éléments de la présente offre de fourniture. Elle permet de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité des caractéristiques, conditions et modalités de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux autres documents constituant l'offre de Plenitude.

Rubriques	
1. Caractéristiques de l'offre *	Options et services inclus dans l'offre : • Offre verte d'électricité certifiée à 100 % par des garanties d'origine renouvelables française[2]. • D'une durée de 24 mois. • Espace client sécurisé sur eniplenitude.fr : le client peut consulter ses factures et accéder aux informations concernant Plenitude et ses offres. • Service client personnalisé : une équipe d'experts énergie 100 % disponible pour accompagner les clients Plenitude sur tous leurs besoins. Chaque expert Plenitude prend en charge une demande pour la traiter de A à Z et garantir un interlocuteur unique et un suivi personnalisé à chaque client. • Application mobile Plenitude on the Road permettant la géolocalisation de bornes de recharge pour votre véhicule électrique : téléchargeable gratuitement sur le site www.eniplenitude.fr.
2. Prix de l'offre *	Votre offre est une offre à prix fixe tout compris[1]. Le prix de l'abonnement HT est fixe pendant toute la durée de l'offre.Le prix du kWh HT est fixe pendant toute la durée de l'offre. Les prix indiqués ci-dessus sont les prix de référence à la date de votre souscription. Ils restent fixes, pendant la durée de votre offre. Les tarifs TTC sont susceptibles de modification en cas d'évolution de la fiscalité applicable, indépendante de Plenitude.
3. Conditions de révision des prix	• Voir rubrique précédente
4. Modalités contractuelles, renouvellement, résiliation *	• Durée du contrat de fourniture d'électricité du client : indéterminée. • Durée de l'offre : 24 mois. • Conditions de renouvellement de l'offre : à la date d'échéance de l'offre, Plenitude adressera au client une nouvelle offre dont les caractéristiques seront détaillées par voie postale ou par voie électronique, au moins un mois avant la date d'application envisagée. • Résiliation à l'initiative du client : à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) ou par courriel au service client. La résiliation intervient au plus tard trente (30) jours à compter de la date de réception de la lettre de résiliation. En cas de changement de fournisseur, la résiliation de la présente offre intervient de plein droit à la date de prise d'effet de la nouvelle offre de fourniture souscrite auprès du nouveau fournisseur. • Résiliation à l'initiative de Plenitude : - en cas de non-paiement d'une facture par le client, trente (30) jours à compter de l'envoi par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR), d'une mise en demeure restée infructueuse adressée par Plenitude ; - en cas de manquement du client à l'une des obligations du contrat, deux (2) mois après l'envoi par LRAR d'une mise en demeure restée infructueuse.
5. Informations de contact *	• **Service client Plenitude :** - Par E-mail : contact@eniplenitude.fr - Par Téléphone : 09 78 46 17 17. Appel non surtaxé de 9h à 17h, du lundi au vendredi - Par Courrier : Plenitude Service Client, TSA 80330 - 35507 VITRE Cedex - Site internet : https://www.eniplenitude.fr/ • Si, dans un délai de deux mois après l'envoi de la première réclamation écrite, la réponse apportée par Plenitude ne satisfait pas le client, ou en cas d'absence de réponse, le client peut saisir gratuitement le médiateur national de l'énergie selon les modalités décrites sur son site internet : www.energie-mediateur.fr

Plenitude est une marque enregistrée au nom de Eni Plenitude SpA Società Benefit, qui en concède la licence d'exploitation à Eni Plenitude France.
Siège social : 30-32 rue Victor Hugo - CS 10232 - 92532 Levallois-Perret Cedex – SAS au capital de 51 393 573 euros – R.C.S. NANTERRE 451 225 692 – N° TVA : FR87451225692 – N° Orias : 10053697 – eniplenitude.fr.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Offre de fourniture d'électricité **PlenifixPro 2 ans Electricité** - Offre à prix fixe tout compris HT pour les petits professionnels[1]

6. Facturation et modalités de paiement *	• **Périodicité de facturation :** - **Facturation mensuelle :** la consommation du client est facturée mensuellement sur la base de sa consommation estimée ou réelle dans les conditions prévues aux CGV. - **En cas d'absence de relevé :** le Client sera facturé par Plenitude selon un rythme de facturation qui dépendra de la transmission des données de consommation par le Client à Plenitude dans les conditions prévues aux CGV. • **Facture :** le client a le choix entre une facture dématérialisée ou sur support papier qui doit être payée dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa date d'émission. Pour la modification du mode de transmission de la facture, le client a la possibilité d'en faire la demande auprès du Service Client Plenitude par tout moyen, à tout moment et sans frais. • **Modes de paiement :** les factures peuvent être payées par prélèvement bancaire automatique, par carte bancaire, chèque, virement bancaire sur le compte Plenitude ou espèces par le biais du mandat facture. • **Retard de paiement :** Renvoi aux conditions prévues dans les CGV. • **Modalités de gestion en cas de trop-perçu par Plenitude :** si la facture de régularisation fait apparaître un trop-perçu supérieur ou égal à cinquante euros (50 €), Plenitude procédera au remboursement dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la facture, tel que prévu par la législation. Si la facture est inférieure à cinquante euros (50 €), Plenitude émet un avoir au profit du Client qui sera sous forme soit d'un remboursement dans un délai raisonnable soit une compensation avec une ou plusieurs factures.
Obligations CEE	Le Client est informé que les dispositifs faisant peser de telles obligations sur Plenitude sont, notamment, ceux des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et des garanties de capacité.

(1) Client, situé en France métropolitaine, à l'exclusion de la Corse, qui souscrit un Contrat pour sa consommation en électricité, dans la limite d'une puissance souscrite de 36 kVA.

(2) Bénéficier d'une offre verte d'électricité certifiée 100 % par des garanties d'origine signifie que Plenitude garantit qu'une quantité d'électricité produite à partir de sources renouvelables françaises (énergie solaire, hydraulique, éolienne, etc.) équivalente à votre consommation d'électricité a été injectée sur le réseau électrique français. Ainsi, à chaque MWh d'électricité consommé par vous, une garantie d'origine est achetée par Plenitude certifiant qu'un MWh de production renouvelable française a été injecté sur le réseau.
Souscrire à une offre verte d'électricité française ne signifie donc pas que ce que vous consommez provient directement d'une source de production renouvelable française mais, en investissant dans une offre verte d'électricité française, vous participez indirectement au développement des énergies renouvelables françaises.
L'énergie fournie par Eni Plenitude France S.A.S, sous la marque Plenitude, en 2025 est certifiée à 100 % par des garanties d'origine française (Eolien : 42 %, Hydraulique : 36 %, Solaire : 22 %). Les émissions de gaz à effet de serre générées par la production d'électricité en France, en 2025, ont été de 17,11 g/kWh. Origine de la totalité de l'électricité fournie par Plenitude et indicateurs d'impact environnemental de l'électricité disponibles sur eniplenitude.fr/conditions-generales-de-vente.

(3) Heures pleines / Heures creuses : les clients souscrivant à cette option tarifaire bénéficient de 8 Heures Creuses et de 16 Heures Pleines par jour, avec des tarifs différenciés (plus intéressants en heures creuses). Ces créneaux varient en fonction de votre compteur et de la ville où vous habitez. Ils sont définis par Enedis en fonction des conditions d'exploitation et de la capacité locale du réseau public de distribution.

(4) Le prix TTC de l'électrité : l'abonnement inclut la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), l'ensemble étant soumis à la TVA au taux de 20 %. Le prix du kWh inclut l'accise sur l'électricité, anciennement appelée Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) ou Contribution au Service Public d'Électricité (CSPE), l'ensemble étant soumis à la TVA au taux de 20 %.

* Rubrique 1 : Articles 1, 2, 3 des CGV – Rubrique 2 : Article 6 des CGV – Rubrique 4 : Articles 5, 11, 13 et 14 des CGV – Rubrique 5 : Article 15.3 des CGV – Rubrique 6 : Article 7 des CGV.

ID offre : PLENIFIXPRO_PGO_2ANS_ELEC_FIX_24M_G_ELEC_202611_0E0D_RP5_A_202811

Plenitude est une marque enregistrée au nom de Eni Plenitude SpA Società Benefit, qui en concède la licence d'exploitation à Eni Plenitude France.
Siège social : 30-32 rue Victor Hugo - CS 10232 - 92532 Levallois-Perret Cedex – SAS au capital de 51 393 573 euros – R.C.S. NANTERRE 451 225 692 – N° TVA : FR87451225692 – N° Orias : 10053697 – eniplenitude.fr.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !